

Mutuelle et prévoyance

Commerces de détail non alimentaires

Ce que la convention impose à l'employeur, et ce que cela coûte

BL ASSUR

Courtier en assurances

ORIAS n° 17 003 326

01 86 90 08 99

Mutuelle d'entreprise, à partir de

38 €* par mois

 par salarié, grille Base de la convention.
Part employeur : 19 € en 50/50.

Prévoyance non-cadres, à partir de

1,10 %*

 du salaire brut, garanties de l'accord du
28 mars 2019. Part employeur : 0,55 %
en 50/50.

Prévoyance cadres

1,50 % T1

 entièrement à la charge de l'employeur,
garanties conventionnelles incluses,
décès renforcé.

* Offres commerciales BL ASSUR « à partir de », et non tarif fixé par la convention, qui n'impose aucun prix. Tarif définitif après étude de l'effectif. CE externalisé offert, aucun frais de courtage.

L'essentiel en six points

- 1 Champ d'application.** La convention vise le commerce de détail de jouets, décoration et équipement du foyer, arts de la table, droguerie, maroquinerie, antiquités, galeries d'art, instruments de musique, presse, vape, souvenirs. Vente en ligne et biens d'occasion inclus. Le code APE n'est qu'un indice : l'activité principale décide. Nouveaux codes NAF 2025 au 1er janvier 2027.
- 2 Mutuelle obligatoire.** Accord du 22 juin 2015, étendu. Tous les salariés dès l'embauche, sans ancienneté. Grille Base au minimum, contrat responsable. Employeur : au moins 50 %, à taux uniforme. Conjoint et enfants : facultatifs, à la charge du salarié.
- 3 Prévoyance obligatoire.** Accord du 28 mars 2019, étendu. Ensemble du personnel, cadres compris, sans ancienneté. Employeur : au moins 50 %. Aucun taux imposé : le prix dépend de l'assureur.
- 4 Cadres.** Niveaux 7 à 9 de la classification. L'employeur verse 1,50 % de la tranche 1, en priorité sur le décès. À défaut : capital de trois plafonds annuels dû aux ayants droit. Le niveau 6 (agents de maîtrise) relève des non-cadres.
- 5 Assureur libre.** APICIL, KLESIA et Malakoff Humanis sont labellisés, l'OCIRP assure les rentes. Aucun n'est imposé. Tout contrat doit prévoir portabilité, prévention et solidarité.
- 6 Formalisme.** Acte écrit (DUE, accord collectif ou référendum), notice remise contre preuve, dispenses écrites et justifiées. Justificatifs annuels à remettre entre le 1er et le 31 décembre.

Mutuelle : la grille de la convention

Poste (Sécurité sociale incluse)	Base (minimum)	Base + Option 1	Base + Option 2
Généralistes / spécialistes (OPTAM)	130 % / 140 % BR	140 % / 200 % BR	150 % / 300 % BR
Chirurgie, anesthésie (OPTAM)	140 % BR	200 % BR	300 % BR
Frais de séjour (établissement conventionné)	130 % BR	160 % BR	200 % BR
Chambre particulière, par jour	1 % du PMSS	2,5 % du PMSS	4 % du PMSS
Monture / verre simple, à l'unité	100 € / 60 % BR + 60 €	100 € / 60 % BR + 100 €	100 € / 160 €
Verre complexe / très complexe, à l'unité	60 % BR + 145 € / + 160 €	60 % BR + 200 € / + 275 €	300 € / 350 €
Prothèses dentaires / orthodontie	185 % / 140 % BR	330 % / 275 % BR	400 % / 350 % BR
Implantologie, par an	165 €	330 €	400 €
Aide auditive de classe II, par oreille	550 €	850 €	1 000 €
Ostéopathe, psychologue, diététicien	2 séances à 30 €	3 séances à 40 €	4 séances à 40 €

BR : base de remboursement. PMSS : plafond mensuel de la sécurité sociale (4 005 € à la date de vérification). Source : annexe 1 de l'accord du 22 juin 2015, modifiée par l'avenant n° 10 du 3 octobre 2023, étendu par arrêté du 12 mars 2024, en vigueur depuis le 1er mai 2024.

Prévoyance : les garanties de tous les salariés

Garantie	Niveau conventionnel	Précision
Capital décès, toutes causes	140 % du salaire annuel	Majoré de 60 % par enfant à charge.
Invalidité absolue, double effet	100 % du capital décès	Versement anticipé, ou second capital au décès du conjoint.
Frais d'obsèques	Frais réels, 100 % du PMSS au plus	Versés à la personne qui a réglé les frais.
Rente éducation	5 %, 7,5 % puis 10 % du salaire	Jusqu'à 12, 18, puis 30 ans en cas d'études. Minimum de 1 000 € par an.
Rente handicap	500 € par mois	Viagère, pour chaque enfant handicapé.
Incapacité temporaire	70 % du salaire brut	Relais du maintien de salaire. Après 90 jours continus avant un an d'ancienneté.
Invalidité	42 % en 1re catégorie, 70 % au-delà	Pension de la Sécurité sociale incluse.

Source : annexe de l'accord du 28 mars 2019, modifiée par l'avenant n° 1 du 3 octobre 2023, étendu par arrêté du 29 mai 2024, en vigueur depuis le 1er juillet 2024. Salaire de référence : douze derniers mois, tranches 1 et 2.

Maintien de salaire conventionnel

Ancienneté	À 90 % du brut	À 70 % du brut
De 1 à 5 ans	30 jours	30 jours
De 6 à 10 ans	40 jours	40 jours
De 11 à 15 ans	50 jours	50 jours
De 16 à 20 ans	60 jours	60 jours
21 ans et plus	70 à 90 jours	70 à 90 jours

Carence de 7 jours calendaires, aucune en accident du travail ou maladie professionnelle. Ancienneté d'un an, ramenée à 6 mois en accident du travail. Source : chapitre VII, articles 1 et 2.

Coût mensuel employeur, trois profils

Profil	Salaire brut	Total employeur
Vendeuse, niveau 3	1 900 €	29,45 €
Responsable de magasin, niveau 6	2 600 €	33,30 €
Directrice de magasin, niveau 7, cadre	3 500 €	71,50 €

Hypothèses : mutuelle à 38 € en 50/50, prévoyance des non-cadres à 1,10 % en 50/50, prévoyance des cadres à 1,50 % de la tranche 1 à la charge de l'employeur. Calculs BL ASSUR.

Formules mutuelle BL ASSUR : des exemples parmi d'autres

Poste	Socle CCN, 38 €	Confort, 52 €	Premium, 70 €	Excellence, 90 €
Honoraires de chirurgie (OPTAM)	140 % BR	250 % BR	350 % BR	500 % BR
Chambre particulière, par jour	1 % du PMSS	60 €	90 €	120 €
Verre simple / très complexe, à l'unité	60 % BR + 60 € / + 160 €	100 € / 275 €	130 € / 310 €	160 € / 350 €
Prothèses dentaires	185 % BR	330 % BR	400 % BR	500 % BR
Part employeur en 50/50	19 €	26 €	35 €	45 €

Mutuelle à la carte possible, du plancher conventionnel jusqu'à 600 % BR en honoraires, 800 € en optique, 1 500 € par an en implantologie et 500 € par an en médecines douces, dans les limites du contrat responsable.

Mise en place en sept étapes

1. Confirmer la convention d'après l'activité principale. 2. Auditer les contrats face aux grilles de branche. 3. Comparer plus de 30 partenaires assureurs. 4. Formaliser l'acte : DUE, accord collectif ou référendum. 5. Informer : acte, notice et dispenses, avec preuve de remise. 6. Affilier, paramétrer la paie et la DSN. 7. Suivre : justificatifs de décembre, portabilité, avenants de branche.

Un comparatif conforme à la convention 1517, sans frais de courtage

Premier retour sous 24 h ouvrées, comparatif sous 48 h ouvrées. CE externalisé offert à vos salariés pour toute souscription.

01 86 90 08 99

bl-assur.fr/devis-gratuit/

Fiche rédigée par Renaud Lebrun, fondateur de BL ASSUR, cabinet de courtage en assurances, ORIAS n° 17 003 326. Siège : Buchelay (78200). Bureau parisien : 38 rue des Mathurins, 75008 Paris. Textes vérifiés le 17 septembre 2026 sur Légifrance, le site de la branche et le Code du travail numérique. Document d'information générale, non contractuel. Les tarifs « à partir de » sont indicatifs.